



## NOTE EXPLICATIVE

### MODIFICATIONS des LIMITES TERRITORIALES entre la commune de NUAILLÉ (Maine & Loire) et la commune de TRÉMENTINES (Maine & Loire)

Par délibérations concordantes, en date des 12 et 21 janvier 2022, les conseils municipaux des communes de NUAILLÉ et de TRÉMENTINES ont sollicité Monsieur le Préfet de Maine et Loire pour une modification de leurs limites territoriales consécutivement à un échange de terrains situés sur leurs territoires respectifs.

La commune de NUAILLÉ, qui s'étend sur un peu plus de 1 300 hectares, est constituée, pour moitié, d'un vaste massif forestier qui bien que participant à l'identité et à l'attractivité de son territoire, n'en demeure pas moins une contrainte à son développement urbain et à son renouveau démographique.

Disposant, dans ces conditions, de peu de réserves foncières, les élus de NUAILLÉ envisagent, sous forme d'échange, de céder à la commune de TRÉMENTINES une emprise d'une surface totale de 6ha 11a 34ca, appartenant aux consorts BELLOUARD et, en contrepartie, d'acquérir, sur le territoire de la commune de TRÉMENTINES, une emprise d'une même superficie, appartenant à M. et Mme PIOU.

Par cet échange, qui n'emporterait aucune incidence sur l'état des listes électorales de chaque commune – les emprises concernées étant dépourvues de toute habitation, la commune de NUAILLÉ se doterait ainsi d'une nouvelle configuration pour assurer son nécessaire développement en même temps que la commune de TRÉMENTINES conserverait la même assise territoriale, sans préjudice pour son identité et son cadre de vie.

De plus, les deux communes étant situées dans le même canton, Cholet 2, le projet de modifications territoriales envisagé sera sans impact sur les limites cantonales.

Enfin, comme il est spécifiquement indiqué dans les délibérations concordantes des deux communes, l'intégralité des frais résultant de cette procédure sera prise en charge par la seule commune de NUAILLÉ.

Fait à NUAILLÉ, le 28 FEV. 2022  
Le Maire, Christophe PIET

Fait à TRÉMENTINES, le 28/02/2022  
Le Maire, Jacqueline DELAUNAY

